



HORODATEURS,

Votre avis nous intéresse....

La municipalité de Lacanau a mis en place un nouveau schéma de stationnement au cours de l'été 2015.

Reposant principalement sur des emplacements de parkings de stationnement réglementés, payants, dans le centre de Lacanau océan, assortis de la possibilité d'obtention d'une carte de stationnement, il devait et doit permettre d'éviter « les voitures ventouses » et donner une plus large place aux déplacements piétons.

Durant cet été, une météo clémente et une bonne fréquentation de la station rendirent la saison estivale, des plus agréables.

L'arrivée des horodateurs fût, en revanche, très différemment ressentie (et appréciée) par les Canalais et les touristes de passage.



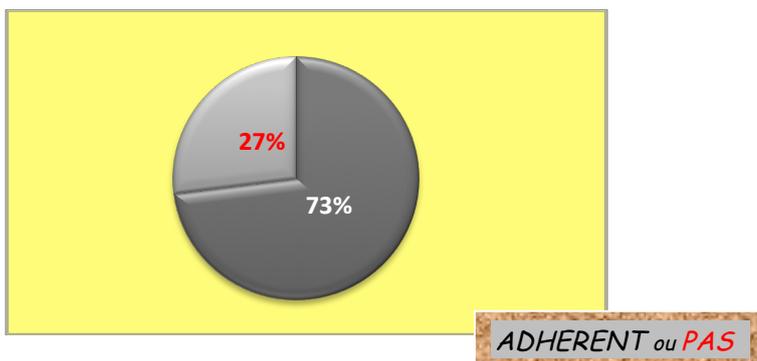
C'est pourquoi l'APLLO, en s'appuyant notamment sur ses adhérents et par le biais de son site internet, a essayé, au travers d'un sondage, de faire le constat de ces installations et de tirer un premier bilan de cet « été sous horodateur ».



Sous l'intitulé « *HORODATEURS ou EUROS pas PEUR* », les personnes sondées avaient à répondre à différentes questions :

- Adhérent ou pas.
- Pour ou contre la mise en place des parkings supplémentaires payants (ou bien autre chose.) Votre avis, vos propositions.
- Abonnement (justifié, injustifié).
- Carte accès semaine ou mensuelle.
- Qui êtes-vous (résident secondaire, principal, etc.)

Ce sondage a été mis en ligne sur le site de l'association (aplo.fr) durant la période du 9 au 27 septembre 2015 : à cette date **137 réponses étaient enregistrées.**

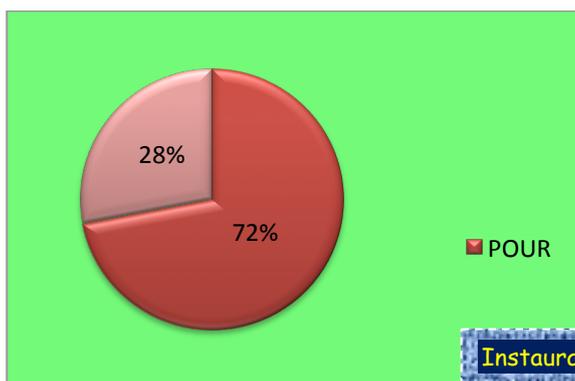


Propriétaire résidence principale	35,1 %
Propriétaire résidence secondaire	55 %
Locataire	1,5 %
Touristes de passage	1,5 %
Commerçant	1,5 %
Employé saisonnier	0,8%
Autres (y compris résidents Canaulais ailleurs que L.O ou LeHuga)	4,6 %

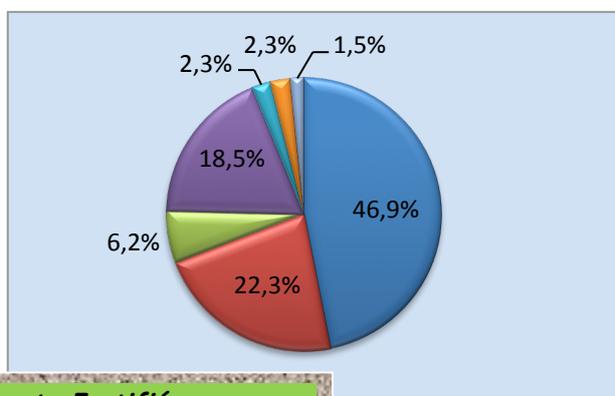
- 73% des personnes ayant participées à ce sondage se sont déclarées comme étant **adhérentes à l'APLLO**
- A la question : Etes-vous **POUR** ou **CONTRE** la création des parkings payants 73% ont répondu **FAVORABLEMENT** à la création de ceux-ci.



Création parkings payants :
POUR ou **CONTRE**



Instauration carte accès semaine ou mensuelle



Abonnement : Justifié ou pas

Justifié 46,9%
 Injustifié 22,3%
 Injustifié, devrait être diminué 6,2%
 Devrait être diminué 18,5%
 Justifié, devrait être augmenté 2,3%
 Pourrait être augmenté 2,3%
 Justifié, pourrait être augmenté 1,5%

Les deux tiers des votants sont membres de l'association (73%) ; le même pourcentage de votants est « favorable » à l'installation des horodateurs, avec néanmoins des avis divergents (lire les différents avis mentionnés plus loin). Ces avis sont souvent accompagnés de propositions, dont certaines ressortent à de nombreuses reprises : c'est le cas, par exemple, de la mise en place de carte d'abonnement à la semaine ou mensuelle.

Les « favorables » à la création de ces parkings payants ont notamment invoqué :
la facilité de stationner dans le centre, le fait qu'il fût normal de faire participer financièrement les touristes bénéficiant « gracieusement » des installations mises à leur disposition. Du fait du désengagement de dotation de subventions de l'état, il apparaît normal que les communes cherchent des financements annexes. Pourquoi ce qui se fait déjà ailleurs ne pourrait être fait à Lacanau ?

Cela doit permettre de générer des recettes pour la commune lui permettant de financer des équipements ou travaux nécessaires et dont bénéficieront touristes et Canaulais. Supprimer les voitures ventouses du centre ville est une bonne chose.

Si l'on considère que le fait de faire payer les places de stationnement, tout d'abord règle le stationnement sauvage et anarchique, et participe ensuite au financement des infrastructures mises à disposition des touristes et des bordelais, alors OUI.

Lacanau restait pratiquement la dernière « des grandes » stations à ne pas faire payer le stationnement, donc en qualité de résident occasionnel, rien de choquant.

Moins de nuisances et délinquance, merci pour nos nuits. L'extension du stationnement payant dans la partie la plus fréquentée de Lacanau océan, me semble y avoir amélioré la qualité de la vie pour les résidents de quartier....

L'accès à la plage centrale en fût facilité.....

Pour les « non favorables » : la crainte de voir les visiteurs journaliers partir vers d'autres stations a été mise en avant.

Pour certains d'entre eux, il s'agit, notamment en ce qui concerne l'abonnement, d'un « nouvel impôt », mal perçu en cette période où les taux des différentes taxes ont été revues à la hausse.

Les stationnements payants n'ont fait que reporter les problèmes de stationnement, ailleurs, notamment sur les rues adjacentes du centre ville, non pourvues par cette nouvelle réglementation. Certaines parties du centre ville, notamment la proximité de U express, la rue des frères Estrade, P. Durand, Brémontier, Massenet, de La Paix, ont été sources de problème.

Certains auraient souhaité plus de concertation avant la mise en place de cette nouvelle réglementation.

Une réflexion sur un nouveau plan de circulation devrait être engagée. Le stationnement payant ou l'abonnement ne devrait pas être de mise pour les résidents.

Les horodateurs et le stationnement payant n'ont fait qu'accentuer les stationnements anarchiques sur le réseau secondaire, incapable par son infrastructure d'absorber ce flux supplémentaire de véhicules (état des trottoirs, largeur des voies, etc.).

Etre « pour ou contre » ne pouvait suffire, il fallait être aussi « force de propositions », et certains ont su donner des avis parfois très pertinents :

- ✓ Gratuité pour les Canaulais résidents permanents.
- ✓ Création de « zones bleues » à durée limitée (1 heure à 1 heure 30)
- ✓ Mise en place « d'arrêt minute » à proximité des commerces.
- ✓ Réviser le plan de circulation voitures, vélos, piétons.
- ✓ Fractionnement du temps de stationnement.
- ✓ Programmation manuelle de l'heure de fin de stationnement (afin d'éviter les retours toutes les deux heures).
- ✓ Carte abonnement par résident et non par véhicule.
- ✓ Etude d'emplacement de parkings en amont du bord de mer.
- ✓ Meilleure information des touristes.
- ✓ Paiement à la journée, à la semaine.
- ✓ Mise en place de parking de délestage, parking longue durée, à tarif attractif ou gratuit avec système de navettes, location vélo à proximité.
- ✓ Mettre en place un système de paiement par téléphone mobile. (développement d'une application).
- ✓ Mettre en place une carte pour les saisonniers.
- ✓ Revoir la taxe de séjour éventuellement.
- ✓ Demi-heure gratuite pour les courses, quart d'heure de la convivialité.
- ✓ Respect de la place de stationnement lors du dépôt des permis de construire.
- ✓ Instauration systématique du stationnement unilatéral dans les rues étroites.
- ✓ Tarification à la semaine pour vacanciers en location.
- ✓ Coupon détachable à l'intention des commerçants souhaitant prendre en charge une partie des frais de stationnement de leurs clientèles.

CONCLUSION

Tirer un premier bilan de ce sondage c'est être amené à constater que, à une large majorité, les votants ont approuvé la mise en place de ces parkings payants. L'argument de la « participation financière » des visiteurs aux investissements mis à leur disposition par la commune, est sans doute à retenir dans ce choix, impacté très certainement par les frais engagés lors de la remise en état du front de mer.

Cette acceptation majoritaire s'est quand même assortie de remarques négatives. Ces implantations imposées (elles auraient pu s'appuyer sur le dispositif rénové des conseils de quartiers... ou sur les associations représentatives) ont généré des réactions des usagers, semble-t-il peu ou pas anticipées, au regard des situations de surcharge rencontrées dans l'ensemble des rues adjacentes au centre ville.

En effet, nombre d'usagers voulant éviter le paiement, ont pris pour habitude, durant l'été, de surcharger un réseau secondaire, inadapté à un tel stationnement. C'est ainsi que, comme souvent dans ces cas-là, en plus des détériorations supportées par des « trottoirs » qui n'en sont déjà plus, nombre de résidents permanents ont eu à pâtir de stationnements gênants et sauvages.

Il est à noter que la relation usager-commerçant, notamment dans le cadre d'une prise en charge des frais de stationnement reste un sujet sensible pour les clients.

En outre, les votants sont très nombreux à reconnaître que la tarification devrait être revue, afin de « coller » à la diversité des usagers (touriste de passage à la journée, estivant en location, résidant permanent, famille, client effectuant une course rapide, etc.).

Une réflexion globale sur un nouveau plan de circulation prenant en compte la cohabitation voiture, vélo, piéton doit être entreprise. Il sera souhaitable d'envisager un aménagement des rues adjacentes du centre ville, afin qu'elles puissent « absorber » plus aisément un surplus de véhicules. Mais cela pourrait ne pas suffire : par exemple, l'implantation de parkings périphériques, à tarification minorée, avec mise en place de navettes et accès vélo, pourrait permettre de désengorger le centre de Lacanau lors de la période estivale...

En ce sens, l'APLLO réitère sa proposition, faite cet été par écrit à notre maire, de participer à ces études.

Le président de l'APLLO
Alain CROMBEZ